



Formulaire d'inscription Les Artistes dans le pré Brébeuf

Coordonnées de l'artiste

Nom et prénom :	_____
Adresse :	_____
Téléphone(s) :	_____
Courriel :	_____

Œuvre(s) proposée(s)

Catégorie	Titre	Technique	Format en pouces	Prix

Convention d'exonération de responsabilité envers la Municipalité de Brébeuf comme gardien de mes créations

Je reconnais avoir été informé (e) que les membres du comité des fêtes du 100^e du Pont Prud'homme et la Municipalité de Brébeuf se déchargent de toute responsabilité (bris, dommages, vol, transport, etc.), ainsi que de toute poursuite concernant les droits d'auteur, pour les œuvres qui sont soumises à ce concours. Il est à noter que la Municipalité de Brébeuf ne dispose d'aucune assurance concernant les œuvres, les artistes exposants doivent donc agir en conséquence.

Autorisation de diffusion des œuvres

À titre d'exposant, j'autorise la Municipalité de Brébeuf à diffuser mes œuvres pour fins promotionnelles.

Œuvre reçue le :	Signature de l'exposant :
	Responsable de la réception de l'œuvre :
Œuvre reprise-le :	Signature de l'exposant :
	Responsable de la livraison de :

- Vous devez présenter des œuvres originales, récentes et qui n'ont pas gagné de prix dans d'autres concours.

Date de création : _____

- ❑ L'artiste devra autoriser la reproduction de son œuvre aux fins de promotion du concours et de l'exposition sans limites de territoire ni de temps.
- ❑ Toute œuvre (vendue ou non) doit rester en exposition jusqu'à la fin de l'exposition. L'acheteur ne pourra récupérer son achat avant. Dans le cas où l'acheteur ne peut récupérer son achat, il appartient à l'artiste de livrer l'œuvre achetée à ce dernier.
- ❑ Les œuvres peintes ou dessinées :
 - Toile de type galerie peinte sur les côtés ou encadrée. Idem pour les dessins.
 - Dimension maximale des œuvres sur toile et numériques (sans encadrement) : 30" x 30" (900 po2)
 - Doivent être identifiés à l'arrière: titre de l'œuvre, nom de l'artiste et indiqué d'une flèche le sens du tableau.
 - Doivent être munis d'un fil de fer et d'œilletons.
- ❑ Les photographies :
 - Doivent être encadrées, sous verre.
 - Dimensions maximales des photographies avec encadrement : 30 x 30 po.
 - Doivent être identifié en dessous : titre de l'œuvre et nom de l'artiste.
 - Doivent être munis d'un fil de fer et d'œilletons.

J'accepte les conditions ci-haut mentionnées.

Date : _____ Signature : _____